



Le 22 novembre 2022

**COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830**

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Du mardi 22 novembre 2022**

Présents : Patrick LEMAIRE, Maire, Christophe THIEBAUT, Adjoint, Alain DECHAUME, Pascal DEHAEZE, Benoit LEROY, Sylvie DEBRIL, Chantal BAERT, Jean-Marc BOUCHEZ, Gérard NOCK, Rita TRINEZ.

Absents ayant donné procuration : Sylvie DESTRIEZ, Patrick LESAGE.

Absents : Lise MIGNON, Rufin COCHETEUX et Christophe VANHALST.

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022

Intervention de Pascal DEHAEZE qui demande de compléter le point 2 en ce sens : il avait évoqué *l'obligation en 2025* de modifier les adresses postales numériques en adresses métriques.

Il n'y a pas d'autre remarque le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2 – Examen du projet d'amélioration de l'accès à la mairie et autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un dossier de demande de subvention au titre des Fonds de Concours CCPC,

La Communauté de Communes met à disposition des communes une enveloppe de subvention appelée « Fonds de Concours ». Cette enveloppe est calculée sur la base du nombre d'habitants.

L'enveloppe en cours doit être soldée pour la fin de cette année. S'il y a un solde celui-ci sera effacé.

Pour rappel ces Fonds de Concours ont permis de financer en partie les travaux d'investissement, par exemple : les rues des Prés, Petite Rue, le cheminement mairie/église/salle communale, la rénovation des jeux extérieurs, la rénovation énergétique de l'école, etc....

La commune a un solde de 14 000.00 € (sur une enveloppe de 113 000.00 €).

La commission travaux a mené une étude sur l'amélioration de l'accès à la mairie. Les travaux retenus seraient la remise en état des marches et le remplacement de la porte d'entrée et du panneau condamnant la seconde porte, par deux portes en partie vitrée avec impose, en PVC blanc.

Christophe THIEBAUT a travaillé en partenariat avec Christophe VANHALST, dont il remercie le travail, pour proposer un projet et pouvoir déposer le dossier de demande de Fonds de Concours pour le financement de ces travaux. La commission se réunira prochainement pour valider le choix définitif du modèle des portes.

Il remet à chacun un dossier photographique reprenant les différentes options :

- maintenir ou non l'enseigne « R F » attachée au fronton de la mairie,
- choix du modèle de porte.

Le coût des travaux est estimé à environ 7 000,00 euros Hors Taxes. Ces travaux sont menés dans un souci d'améliorer l'isolation énergétique de cet ancien bâtiment.

La commission travaux se réunira très prochainement pour finaliser ces différents points et lancer le chantier.

Benoit LEROY demande si un second devis sera demandé, notamment auprès d'un menuisier présent sur la commune.

Christophe THIEBAUT prend en compte cette remarque, un devis sera demandé à cette société.

Plus de remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire propose aux Elus :

- d'approuver le programme de travaux
- de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Pévèle Carembault au titre du dispositif Fonds de Concours.

Par 12 voix pour, le projet rénovation énergétique de la mairie est approuvé.

Christophe THIEBAUT répond aux questions de Benoit LEROY qui interroge

- sur les Fonds de Concours : l'enveloppe actuelle doit être soldée pour 2022, un autre Fonds sera mis à disposition dès 2023. Ce fond est valide pour une durée de plusieurs années. Les modalités seront prochainement connues ;
- sur le délai de livraison des menuiseries : 4 à 5 mois de délai, répond Christophe THIEBAUT
- sur la validité du devis pour les travaux de la mairie : difficile à définir en raison des difficultés d'approvisionnement en raison de la guerre en UKRAINE.

3 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la motion sur les finances locales, motion de l'Association des Maires du Nord et des Présidents d'EPCI

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de motion écrite et proposée par les Associations des Maires du Nord et des Maires de France, les points suivants sont développés :

- l'accès des collectivités aux tarifs réglementés de l'énergie
- l'indexation de la DGF sur l'inflation
- la mise en place d'un bouclier tarifaire pour les collectivités les plus pauvres, victimes comme nos concitoyens, d'une précarité énergétique
- de revenir en profondeur sur la mise en œuvre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
- le maintien des financements du Plan de Relance, notamment pour la rénovation et la transition énergétique
- le maintien de la CVAE
- la suppression de l'exonération pendant 15 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour la construction de logements « aidés ».

Le projet de motion est joint au présent procès-verbal.

Si cette motion est approuvée et entendue par les Instances Gouvernementales, les communes devraient être protégées de la situation financière actuelle, fait remarquer Monsieur le Maire.

Christophe THIEBAUT exprime son avis : si il approuve la plupart des points de cette motion, notamment le point relatif à la redistribution de la TVA : CVAE, il n'est pour autant pas en accord avec l'écriture de certains, c'est la raison pour laquelle il choisit de s'abstenir, dans la mesure où, s'agissant d'une motion, la proposition doit être examinée dans l'entièreté de son écriture.

Il est rejoint dans sa position de vote par deux Elus.

Pas d'autre remarque, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la motion présentée : par 9 voix pour et 3 abstentions : Christophe THIEBAUT, Sylvie DEBRIL et Benoît LEROY, cette motion est validée.

4 – Fêtes et manifestations de fin d'année

Alain DECHAUME est porte-parole de la commission fêtes et Cérémonies. Au programme :

- 26 novembre : collecte de la Banque Alimentaire par le Conseil Municipal
- 13 décembre : distribution à domicile du Colis de fin d'année remis par la Municipalité aux personnes âgées de plus de 65 ans
- 16 décembre : goûter de Noël offert par la Municipalité aux enfants de l'école. Comme les années précédentes (années COVID) Madame la Directrice d'école ne souhaite pas un goûter intergénérationnel.
- 17 décembre : lancement des fêtes de fin d'année dont le programme est le suivant :

* vers 17 heures concert par le groupe de musiciens Coberlois

* 18 heures : partage du vin chaud

* suivi par une distribution de lampions

* marche jusqu'au terrain de sport où sera tiré le feu d'artifice.

Une discussion s'engage sur la gratuité du vin chaud. Les membres de la Commission Fêtes s'étonnent de cette disposition alors qu'ils avaient prévu de faire payer 1 € le verre au profit d'une association caritative.

Ce changement de position n'a pas été évoqué avec la commission, exprime Sylvie DEBRIL, rejoint par les autres membres.

Monsieur le Maire motive ce choix en raison des difficultés d'encaisser de l'argent pour la commune et propose aux membres de mettre une urne à disposition.

Les membres de la Commission des Fêtes et Cérémonies regrettent que les choix retenus lors de la réunion des membres, soient modifiés sans en être informés. La commission proposait de faire payer le vin chaud et remettre cette recette à une association caritative.

Monsieur le Maire répond qu'il est très difficile d'encaisser de l'argent public pour la commune.

Rita TRINEZ exprime son étonnement face aux modifications de proposition. Elle poursuit et demande à Monsieur le Maire comment sera encaissé les dons ?

Monsieur le Maire répond que les dons seront remis intégralement à une association caritative via l'Association des Amis de Cobrieux, qui seront contactés en ce sens.

5 – Cérémonie des vœux 2023

Monsieur le Maire propose d'organiser la cérémonie des vœux 2023 le dimanche 15 janvier 2023 à 11 heures. Cette date est choisie en fonction des dates déjà retenues notamment par les mairies de proximité afin de pouvoir entre Maires « voisins » participer aux différentes manifestations.

Sylvie DEBRIL, au nom de la commission Fêtes et Cérémonies, propose de faire, comme l'année précédente, un vin d'honneur amélioré avec préparation de petits fours par les membres de la commission. Cette proposition est très bien accueillie.

6 – Lancement projet « mairie » :

Monsieur le Maire expose : au programme du présent mandat il était envisagé la rénovation de l'ancien presbytère avec éventuellement une extension pour y installer les services de la mairie. Les travaux de voirie menés sur la première partie du mandat sont à ce jour achevés et les soldes de subventions reçues sont en cours de versement. Monsieur le Maire propose de lancer ce projet. Il donne la parole à Christophe THIEBAUT.

Christophe THIEBAUT rappelle les idées émises : transfert de la mairie sur le site de « l'ancien presbytère » avec construction d'une extension qui pourrait accueillir des activités : lieu de rencontre avec point commerce, espace libre...

Planning envisagé : autoriser aujourd'hui Monsieur le Maire à missionner un Architecte pour être accompagné dans la réflexion nécessaire pour écrire une orientation problématique, base du projet, qui permettra de définir le budget permettant de déposer les demandes de subventions.

Ensuite deux options possibles :

- soit un appel d'offres est lancé pour le recrutement d'un Bureau d'Etudes et/ou Architecte,
- soit sur la base de l'orientation problématique : un appel à projet est lancé et le Conseil Municipal, à réception des offres, choisit la Maîtrise d'œuvre. Ensuite, lancement du montage du dossier de consultation en vue de la construction.

Objectif : 1ère partie année 2023 : définition du projet – suivi de l'écriture et du lancement des demandes de subventions – Lancement du choix de la Maîtrise d'œuvre : soit on choisit un Architecte soit on fait un appel à candidature (cette deuxième option présente l'intérêt de pouvoir choisir un projet parmi les réponses des Architectes candidats.

Alain DECHAUME demande si il y a une différence de prix entre ces deux options. Oui, répond Christophe THIEBAUT, l'appel à candidature est une procédure qui sera plus coûteuse mais qui permet d'avoir le choix sur plusieurs orientations architecturales.

Question de Jean-Marc BOUCHEZ, de Benoît LEROY et suivis par d'autres Elus : « qui va définir les orientations problématiques : un groupe de travail ? l'ensemble du Conseil Municipal ? Sur ce sujet chaque Elu a un avis, une idée... ? »

Christophe THIEBAUT répond que dans un premier temps, la commission travaux examinera ce dossier et présentera les premières orientations en Conseil Municipal.

Plusieurs Elus expriment à nouveau leur volonté de mener les premiers débats pour définir le besoin avec l'ensemble du Conseil Municipal.

Sylvie DEBRIL interroge sur la nature des subventions qui pourraient être obtenues.

Christophe THIEBAUT explique que celles-ci pourraient avoir deux orientations :

- les subventions « classiques » DETR- DSIL- FONDS de CONCOURS, etc... pour la construction
- les subventions d'exploitation : si un commerce est créé des Fonds spéciaux peuvent apporter une contribution, par exemple.

Benoit LEROY exprime le souhait que les premiers débats soient menés au sein de l'ensemble du Conseil Municipal et notamment le choix d'implantation de la construction. Il est évoqué, notamment dans le projet de mandat, de construire une salle pour le Conseil Municipal ainsi qu'un lieu de convivialité en extension du presbytère. Ce bâtiment viendrait alors sur la pâture face à l'Eglise.

C'est, dit-il, le dernier espace vert communal dans la commune, il exprime son souhait de voir cet espace préservé.

Pascal DEHAEZE demande si la population pourrait être associée au choix d'implantation et d'aménagement ?

Monsieur le Maire répond à Pascal DEHAEZE qu'il n'envisage pas de consulter la population sur le projet d'aménagement de la Mairie mais que pour la création d'un espace dédié soit commerce, soit lieu de rencontre... une information peut être lancée sur la commune mais il n'envisage pas d'associer, à la conception du projet, les habitants.

Gérard NOCK exprime également son souhait de choisir avec l'ensemble du Conseil Municipal les orientations à retenir : mairie, mairie plus lieu de rencontre, voir commerce, etc.

Monsieur le Maire répond qu'il sera difficile de prendre les idées de chacun, ce projet correspond aux missions de la commission travaux qui rendra compte au Conseil Municipal de sa réflexion.

Rita TRINEZ, suivie par plusieurs Elus, demande si les orientations seront définies avant de missionner un Architecte.

Christophe THIEBAUT répond sur le projet et son implantation : les services administratifs seront installés dans le bâtiment existant (presbytère) avec construction en extension d'une salle de réunion ; un espace « lieu de vie, d'animation » sera construit en extension de la salle de réunion. Si, comme le dit plusieurs élus, il n'y a pas de volonté à étendre sur le terrain communal, alors il ne sera pas possible de construire ce projet.

C'est difficile d'exprimer un avis sans voir quel serait l'emprise du projet global sur le terrain communal, fait remarquer Sylvie DEBRIL.

Gérard NOCK exprime à nouveau sa demande que le Conseil Municipal exprime son avis sur les différentes orientations envisageables avant de missionner un Architecte.

Christophe THIEBAUT répond que pour définir ces orientations, la Municipalité doit se faire guider par un Architecte. Il dit avoir écouté les remarques de chacun et assure que celles-ci seront remises à l'Architecte qui sera missionné.

7 – Questions diverses

Suivi dossier ligne Ascq/Orchies :

Pascal DEHAEZE rend compte de la réunion, à laquelle il a participé accompagné de Alain DECHAUME, Benoit LEROY et Gérard NOCK , réunion organisée à TRESSIN sur le suivi de ce dossier : lors de cette réunion, le Président de la MEL, Monsieur CASTELAIN, a exprimé son accord pour la mise en œuvre d'une liaison bus à haut niveau de service en lieu et place de la voie ferroviaire.

Cette position vient conforter la position de la Communauté de Communes Pévèle Carembault. Mais une commune reste opposée : VILLENEUVE d'ASCQ.

Un point très important en cours d'examen : le financement, les instances souhaiteraient un équilibre entre coût et utilisation.

Cet équilibre semble difficile à atteindre en raison des investissements qui devront être réalisés, exprime Monsieur le Maire. Il faudra créer des aires de stationnement aux lieux de gare donc acquérir des terrains....

Le Conseil Municipal sera informé du suivi de l'étude de ce dossier.

Piste cyclable côté Bertellerie vers GENECH :

Monsieur le Maire répond à Gérard NOCK qui évoque un projet de création d'une piste cyclable côté Bertellerie vers GENECH : effectivement ce projet fait partie du plan cyclable mené par la Communauté de

Communes.

Benoit LEROY, sur le sujet piste cyclable, demande comment s'organise la circulation des vélos sur la route de Cysoing dans sa première partie.

Monsieur le Maire répond que les cyclistes remontent la piste cyclable à partir du carrefour avec la rue du Mazet vers le terrain de sports, dont traversée de la route de Cysoing. Ensuite les vélos rejoignent la piste cyclable vers le Pavé de Bourghelles.

Personnel communal :

En réponse à Benoit LEROY, Monsieur le Maire évoque l'absence de deux personnels communaux et leur remplacement. En service périscolaire un agent est recruté sur la même base horaire/tâche. Ce personnel donne pour le moment entière satisfaction, dit Monsieur le Maire.

Projet construction d'un béguinage :

Sylvie DEBRIL rappelle le projet de liste : construction d'un béguinage sur la commune et interroge sur le suivi. Monsieur le Maire exprime la difficulté de mener ce dossier : la commune ne disposant pas de terrain à mettre à disposition, aucun bailleur social n'envisage d'examiner un projet de construction. Il a notamment évoqué ce dossier avec le Bailleur PARTENORD qui a répondu « au vu du prix du terrain, si la commune ne met pas à disposition une parcelle, aucun bailleur ne pourra construire ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Vu, le Maire
Patrick LEMAIRE

**Le Maire,
Patrick LEMAIRE**

Pièce annexée au présent procès-verbal : projet de motion